

« VIGILANCE SECHERESSE ET PREVENTION DES INCENDIES DE FORET »

En ce mois de juillet d'intense chaleur dans notre département des alpes-maritimes, la prévention des incendies de forêt reste, plus que jamais, la préoccupation majeure de tout en chacun et plus particulièrement des maires à qui Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, vient de rappeler, à juste titre, dans sa lettre du 19 courant, qu'il est indispensable que ces derniers soient les relais de cette prévention envers les administrés et ce, en communiquant sur les bons gestes à adopter à savoir notamment : **ne pas jeter de cigarettes, ne pas allumer de feu ou des barbecues à moins de 200 mètres des bois et forêts et laisser les routes forestières accessibles pour les secours** .

En ma qualité de Maire de GILETTE, j'ai donc décidé que je ne délivrerai pas d'autorisation de barbecue sur le domaine public durant cette période de vigilance sécheresse, au regard des risques forts encourus. Je demande par ailleurs, à toutes les gilettoises et les gilettois d'être autant de relais pour communiquer sur les bons gestes à adopter **sur le domaine public comme privé**.

Par avance merci pour votre participation.

Patricia DEMAS, Maire de Gilette

+ INFOS : <http://alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-civile/Risques/Naturels/Feux-de-forets>

Mairie de Gilette

1, Place Dr René MORANI
06830 GILETTE

Tél : 04.93.08.57.19

Fax : 04.93.08.52.70